

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08992 Numéro SIREN : 853 898 039 Nom ou dénomination : 97 AVENIR

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2022 sous le numéro de dépôt 35561



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

31161

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES VILLEPINTE

ZA PARIS NORD 2 VILLEPINTE

50 AL IMPRESSIONNISTE VILLEPINTE

95933 ROISSY CDG CEDEX

01 48 14 40 00

SIE.VILLEPINTE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

TOUS LES JOURS SUR RENDEZ-VOUS

Mme lubaki matondo, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS 97 AVENIR, SIREN 853 898 039.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration au jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats

Formulaire principal : 2065

Annexes jointes : 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H

Période déclarée : 2021

Date limite de dépôt : 18/05/2022

Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2022250-0000000118987119

Date de dépôt : 07 septembre 2022 à 18:10:30 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SAS 97 AVENIR

Identifiant du soumissionnaire : 853 898 039

Désignation du signataire : lubaki matondo

Synthèse des éléments déclarés : Résultat fiscal - bénéfice imposable au taux réduit des pme (15 %) : 13352

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 5062466669873980497317858386)

Signature numérique : fPrtT6-XJC1xRTU5XDU7X5mVhaPXrVV+CPQtXzIzIJCXw+V4XZ7Uxax: oJXs7
N9htFog8ND4rKs7aLDC04j9yW31WcMvIk6To453CA37vkm10CkxW03+ed0d8JCHX
wE4xD5b6mL8+8h202v7qOEUX4qHT5UQ3yRDXLL6rLW6y848Q7d4eN1YBnkHwbD
oVUnm+ORCtYSPF9lw011u7UTVfer55o1QCC+TRqtCKIP1XU+zn8K+sM0c0vX+Pqf
oTUt1qjPXPPIU3kpQfrlvjTja2OVKPx2JY/Ly8r6-1qns1L36Mk1"ma"J5yL
BD6LXZ17C0nwtgKASWeyQ--

IDENTIFICATION

Mme lubaki matondo
4 RUE GEORGES BRAQUE
93150 LE BLANC MESNIL
FRANCE

N° d'adhérent : 20201400024343

Pour le compte de :

SAS 97 AVENIR
4 RUE GEORGES BRAQUE
93150 LE BLANC-MESNIL

N° SIREN : 853 898 039

Période déclarée : 2021

Date limite de dépôt : 18/05/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (Applicable a compter du 31/12/2017)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

01/09/2022 14:07:47

Numéro, type et nom de voie 4 RUE GEORGES BRAQUE
Code postal 93150 Ville LE BLANC MESNIL
Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

01/09/2022 14:07:47

TRAVAUX D'INSTALLATION D EQUIPEMENTS THERMIQUES ET DE CLIMATISATION -

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

01/09/2022 14:07:47

Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15% 13 352 Déficit (report du 2033-B)

AUTRES INFORMATIONS

01/09/2022 14:07:47

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I) I
Forme juridique ou titre Nom et prénom ou dénomination DJONGELO OSANGO JEAN JACQUES
Numéro, type et nom de voie 278 RUE DE ROSNY
Code postal 93100 Ville MONTREUIL
N° téléphone 0612016869 Pays FRANCE

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations corporelles	9 990	1 998	7 992
Immobilisations financières (1)	200		200
TOTAL I (5)	10 190	1 998	8 192

2 - Actif circulant

Créances (2) clients et comptes rattachés	12 458		12 458
Créances autres (3)	6 512		6 512
Disponibilités	23 809		23 809
TOTAL II	42 779		42 779
TOTAL GENERAL (I + II)	52 969	1 998	50 971

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel			200
Report à nouveau			14 655
Résultat de l'exercice			11 349
TOTAL I			26 204

3 - Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés (4)			6 854
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		12 000	17 913
TOTAL III			24 767
TOTAL GENERAL (I + II + III)			50 971

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	9 900
----------------------------------	--	-------

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Produits et charges d'exploitation		Charges d'exploitation	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	96 238
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			96 238
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			6 582
Autres charges externes			48 335
		dont crédit-bail mobilier	
		dont crédit-bail immobilier	
Rémunérations du personnel			20 298
Charges sociales			5 673
Dotations aux amortissements			1 998
Total des charges d'exploitation (II)			82 886
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			13 352
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		2 003
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			11 349

B - RÉSULTAT FISCAL

Produits et charges d'exploitation		Charges d'exploitation	
			11 349
Réintégrations de l'exercice			
Impôts et taxes non déductibles			2 003
			13 352
			13 352

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

2021		2020	
Amortissements	Plus-values	Amortissements	Plus-values
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	9 990	1 998	7 992
Immobilisations financières			
	200		200
TOTAL rubrique I	10 190	1 998	8 192

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	1,00
- dont apprentis	
- dont handicapés	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	96 238
TOTAL 1	96 238
II - Achats et services extérieurs	
Achats	6 582
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	48 335
TOTAL 3	54 917
III - Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	41 321

Composition du capital social

**LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS
10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	20
--	---	---	----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MME		
	Nom et prénom	LUBAKI MATONDO	Nom marital	LOKIATOLO
	Nombre de parts ou d'actions	20	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	27/06/1981	Pays de naissance	RD CONGO
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	KINSHASA
	Numéro, type et nom de voie	4 RUE GEORGES BRAQUE		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	93150	Ville	LE BLANC MESNIL
	Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Actionnaire Unique du 31 mai 2021

L'an deux mille vingt et le trentième jour de mois de mai à 11 heures,

Madame LUBAKI Matondo épouse LOKIATOLO né à Kinshasa (RD Congo) le 27 JUIN 1981 demeurant au numéro 4 rue Georges Braque 93150 LE BLANC MESNIL de nationalité française agissant en qualité de l'actionnaire unique de **La Société AVENIR 97**, SASU au Capital de 200 Euros, dont le siège social est située au numéro 4 Rue Georges Braque à 93150 LE BLANC MESNIL SIRET 853898039 00013 - code APE 7112B immatriculée à l'URSSAF d'Ile de France sous le numéro 117 000001562058477 agissant en qualité de la Présidente

- s'est réuni conformément à l'article 21 et 22 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par l'actionnaire unique présent. L'actionnaire unique représentant les 100 actions Déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés:

- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée. L'actionnaire président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans la forme et délai prévu par les statuts de la société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020**;

- Affectation du résultat;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ; Puis lecture est donnée du rapport du président La discussion est ouverte Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première Décision

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion de la présidence et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et lui donne quitus de sa gestion

La Société AVENIR 97, SASU au Capital de 200 Euros, dont le siège social est située au numéro 4 Rue Georges Braque à 93150 LE BLANC MESNIL SIRET 853898039 00013 - code APE 7112B immatriculée à l'URSSAF d'Ile de France sous le numéro 117 000001562058477.

Madame LUBAKI Matondo épouse LOKIATOLO agissant en qualité de l'actionnaire unique de la société est La Présidente depuis le 16 septembre 2019 la date d'immatriculation

Activité principale : Ingénierie, études techniques (7112B) et Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (4322B)

I. RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice comptable du 01/09/2019 au 31/12/2020, la première année la société a été confrontée par la pandémie COVID 19 et de la perte des clients importants qui ont fermé suite à des mesures gouvernementales COVID-19

La société a subi des difficultés pour se réorganiser.

La société a réalisé pour cet exercice clos en 2020 un chiffre d'affaires 74230 € et l'aide versé aux entreprises pour Covid -19 d'un montant de 730 soit un chiffre d'affaires global de 74960
Les charges d'exploitation s'élevant à 57719 Euros,
Le résultat d'exploitation est de **17241** Euros.

	2019-2020
Chiffres d'affaires	74960 €
Charges d'exploitation	57719 €
Résultat d'exploitation	17241 €

Deuxième décision

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat net comptable de 14655 Euros

- 14655 Euros en reports à nouveau créditeurs pour l'exercice n+1:

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Troisième décision

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,(commissaire aux comptes) en prend acte purement et simplement.

Cette décision est adoptée l'unanimité

Quatrième décision

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 22 des statuts, par le président pour servir et valoir ce que de droit.

Madame LUBAKI Matondo

